

**Projet DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL**  
de la commune d'HESDIN  
SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt et deux, le vingt-sept du mois de septembre à dix-huit heures trente se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil municipal de la Commune de HESDIN, sous la présidence de Monsieur Matthieu DEMONCHEAUX, Maire, dûment convoqués le vingt-deux septembre deux mil vingt-deux

Date de convocation du Conseil municipal : 22 septembre 2022

**Présents :** Mesdames et Messieurs Nathalie BEDHOM, Philippe COACHE, Corinne CODEVELLE, Matthieu DEMONCHEAUX, Laurence DUPIRE, Philippe DURIER, Véronique FIOLET, Henryanne GRESSIER, Bernard GUILBERT, Stéphane LAGACHE, Emmanuelle PIERROT, Sylvie PLE, Dominique POITEAUX, Marco PUAUX, Benoît ROYER

**Absents excusés :** Madame Claudia CERRATO, Messieurs Christian CLÉMENT, Guy REGNIER, Renaud VAHÉ

**Procurations :** Monsieur Guy REGNIER à Monsieur Matthieu DEMONCHEAUX  
Monsieur Renaud VAHÉ à Madame Véronique FIOLET  
Monsieur Christian CLEMENT à Monsieur Philippe DURIER  
Madame Claudia CERRATO à Madame Emmanuelle PIERROT

**Absent non excusé :**

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 15

Nombre de membres votants : 19

Le secrétariat est assuré par Benoît ROYER

Début de séance : 18h35

Fin de séance : 19h42

**Objet : Projet d'installation de 5 éoliennes à Maresquel-Ecquemicourt**

Dans le cadre de l'enquête publique qui se tient actuellement dans plusieurs communes dont Hesdin, le commissaire enquêteur sollicite l'avis du conseil municipal d'Hesdin pour émettre un avis sur une demande de construire et d'exploiter un parc éolien sur la commune de Maresquel-Ecquemicourt.

Le projet consiste en l'implantation de 5 éoliennes de 3,6 mégawatt (MW) d'une hauteur de 149,9 mètres, de 2 postes de livraison, de plateformes permanentes et de chemins d'accès.

La production annuelle d'électricité estimée est de 43 GWh, ce qui permettra de fournir chaque année la consommation d'environ 18 000 foyers hors chauffage.

Un dossier de demande d'autorisation environnementale a été produit, avec étude d'impacts (acoustiques, visuels, paysagers, sur l'environnement la biodiversité, la sécurité...).

Rappelons qu'en termes de démarches de planification menées actuellement sur le territoire, la Communauté de communes des 7 Vallées a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant programme local de l'Habitat (PLUi-H) le 31 mai 2021 et envisage d'élaborer un plan de paysage (dossier de candidature envoyée le 17 juin 2022). Un projet d'instauration d'un Site Patrimonial Remarquable sur la commune d'Hesdin est en cours d'étude.

Suite à l'analyse **du dossier** et en particulier de l'étude d'impact et de l'avis de l'autorité environnementale, voici les éléments saillants qui en ressortent au regard des enjeux locaux :

Aspects favorables	Aspects défavorables
<p>Création d'un sentier de randonnée reliant le marais de Maresquel au site projet ;</p> <p>Fourniture locale en énergie renouvelable (prévision théorique : 43 GWh /an) ;</p> <p>Autonomie énergétique du territoire ;</p> <p>Plantations de haies pour réduire l'impact paysager ;</p> <p>Retombées fiscales pour la Communauté de communes, la commune et le département ;</p> <p>Impact sur l'emploi (5 emplois par MWh implanté) ;</p> <p>Impact positif pour la lutte contre le changement climatique (Co2 évité, émissions de polluants évitées grâce au projet pour la même quantité d'énergie produite).</p>	<p>Zone évaluée comme défavorable dans l'ex schéma régional éolien ;</p> <p>Scénario retenu très impactant sur le paysage et la biodiversité selon la MRAE ;</p> <p><b>Projet localisé dans le cône de vue du beffroi d'Hesdin classé UNESCO (6,5 km) ;</b></p> <p><b>4 sites et monuments historiques protégés dans l'aire d'étude immédiate et 42 dans l'aire d'étude rapprochée ;</b></p> <p>Proximité des sites classés suivants : ruines du château des Liannes (2,5 km), <b>Tour de chaussée d'Hesdin (6km)</b>, citadelle de Montreuil (13 km) ;</p> <p>Impact fort sur l'abbaye de Saint-André-au-Bois et modéré sur la vallée de la canche et l'église d'Aubin-Saint-Vaast ;</p> <p>Présence de 46 ZNIEFF et de 9 sites NATURA 2000 dans un rayon de 20 km du projet ;</p> <p>Présence de continuités écologiques et de zones humides à 2 km du projet ;</p>

	<p>Projet à proximité de zones importantes pour les chiroptères ;</p> <p>Impact sur l'avifaune sous-évalué selon la MRAE ;</p> <p>Etude acoustique : possible dépassement des seuils réglementaires.</p>
--	--

- VU le Code de l'Environnement et notamment l'article L181-10 ;
- VU la délibération n°2021-102 en date du 31 mai 2021 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de programme local de l'Habitat (PLUi-H) des 7 Vallées et définissant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation ;
- VU le Plan Climat Air Energie Territorial adopté à l'échelle du PETR Ternois-7 Vallées ;
- Vu la convention d'opération de revitalisation territoriale adoptée le 12 juillet 2022 avec l'Etat dont l'objectif est de redynamiser la ville et sa couronne en s'appuyant sur ses richesses patrimoniales bâties et naturelles ;
  
- Considérant la demande de construire et d'exploiter un parc éolien sur le territoire de la commune de Maresquel-Ecquemecourt déposé par la SAS MARESQUEL ENERGIE ;
- Considérant que ce projet consiste en l'implantation de 5 éoliennes de 3,6 mégawatt (MW) d'une hauteur de 149,9 mètres, de 2 postes de livraison, de plateformes permanentes et de chemins d'accès ;
- Considérant les objectifs poursuivis dans le cadre de l'élaboration du PLUi-H qui intègrent notamment le développement de l'économie touristique en s'appuyant sur les patrimoines naturels, les patrimoines matériels ou immatériels et le riche passé historique du territoire, la prise en compte des enjeux environnementaux en termes de protection des paysages et la définition d'un projet garant de l'identité paysagère, rurale et agricole du territoire ;
- Considérant le Plan Climat Air Energie Territorial a pour objectif de rééquilibrer les sources d'énergie renouvelable en s'appuyant notamment sur les cours d'eau du territoire, l'hydroélectricité et la géothermie ;
- Considérant le contexte éolien dense et marqué du territoire des 7 Vallées avec plus de 60 projets autorisés ou connus qui produiraient l'équivalent de la consommation annuelle de près de 780 000 habitants ;
- Considérant la Zone d'Influence Visuelle du projet et son impact sur le paysage qui sont en contradiction avec la stratégie de développement touristique mise en œuvre sur le territoire des 7 Vallées, mettant en avant les richesses historiques et patrimoniales et la qualité des paysages remarquables du territoire ;
- Considérant que de nombreux sites ou monuments à enjeux patrimonial et touristique sont situés dans l'aire d'étude du projet (20km), le beffroi inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO (6,5 km) et dont la totalité est en cours de protection au titre des monuments historiques ou le Tour de chaussée site classé ;
- Considérant le projet d'instauration d'un Site Patrimonial Remarquable sur la commune ;
- Considérant les projets de protection au titre des monuments historiques du patrimoine militaire de la ville : casernes Tripier, manège de cavalerie.
- Considérant le projet de redynamisation de la ville dans le cadre du programme national « Petites Villes de demain »
- Considérant le Plan de Pluriannuel de Restauration du patrimoine bâti protégé de la commune : église, chapelle, beffroi, refuge Saint André.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide :**

- **D'EMETTRE un avis au projet éolien de Maresquel-Ecquemicourt ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire à transmettre cet avis au commissaire enquêteur en charge de l'enquête publique actuellement en cours.**

Pour : 0

Contre : 17

Abstention : 2

La présente délibération est rejetée

Fait et délibéré le 27 septembre de L'an deux mil vingt et deux.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire  
Matthieu DEMONCHEAUX





## Accusé de réception

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Acte reçu par: Sous-Préfecture de MONTREUIL

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2022-10-06(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: HESDIN

N° de SIREN: 216204479

Numéro Acte de la collectivité locale: 20220927\_13

Objet acte: Projet d'installation de 5 éoliennes à Maresquel-Ecquemicourt

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 9.1-Autres domaines de compétences des communes

Identifiant Acte: 062-216204479-20220927-20220927\_13-DE

---

**Rapport d'erreur(s):**